

BOURGUIGNONS

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



inondation lente



transport de
marchandises
dangereuses



tempêtes



cavités
souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

*Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la
sécurité civile.*

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité
civile. »*

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans l'obligation administrative de réaliser un « **Plan Communal de Sauvegarde** » accompagné de son « **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** » à distribuer à chaque foyer de BOURGUIGNONS. Il nous a semblé judicieux d'en faire un document utile et pratique que je vous invite à parcourir et à conserver.

Pour ce qui est des risques majeurs officiels et naturels auxquels nous risquons d'être soumis - il n'y a pas matière à s'alarmer outre mesure compte tenu du fait que nous vivons avec depuis des décennies - s'ils sont réels, ils ne semblent pas sujets à porter préjudices plus qu'auparavant ; il s'agit notamment des inondations à montée lente.

Il existe d'autres dangers hautement improbables mais qui restent statistiquement possibles. Il s'agit des risques liés au transport de matières dangereuses par la route ou le rail.

Dans ce cas il serait salubre d'adopter la conduite précisément décrite dans le DICRIM.

La réalisation de ce document a permis d'envisager d'autres incidents qui pourraient survenir (par expérience vécue par des communes voisines) et de rappeler les attitudes à avoir dans un tel cas (pollution de l'eau ...). Même si ce genre de crise est géré par les services compétents, un supplément d'information ne peut qu'être utile.

Nous nous proposons également de mettre en place un système d'alerte et de communication via les téléphones portables pour les personnes qui le désireront. Pour ce faire, nous vous invitons à nous le communiquer en mairie,

Si « la peur n'évite pas le danger », « se voiler la face » non plus ; il est vraisemblable que ce document n'aura pas d'autre utilité que de rappeler que le risque zéro n'existe pas et que le réel danger est quand même minime.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,
Claude BERLOT

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

Le **risque** est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité

très lourde.



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information

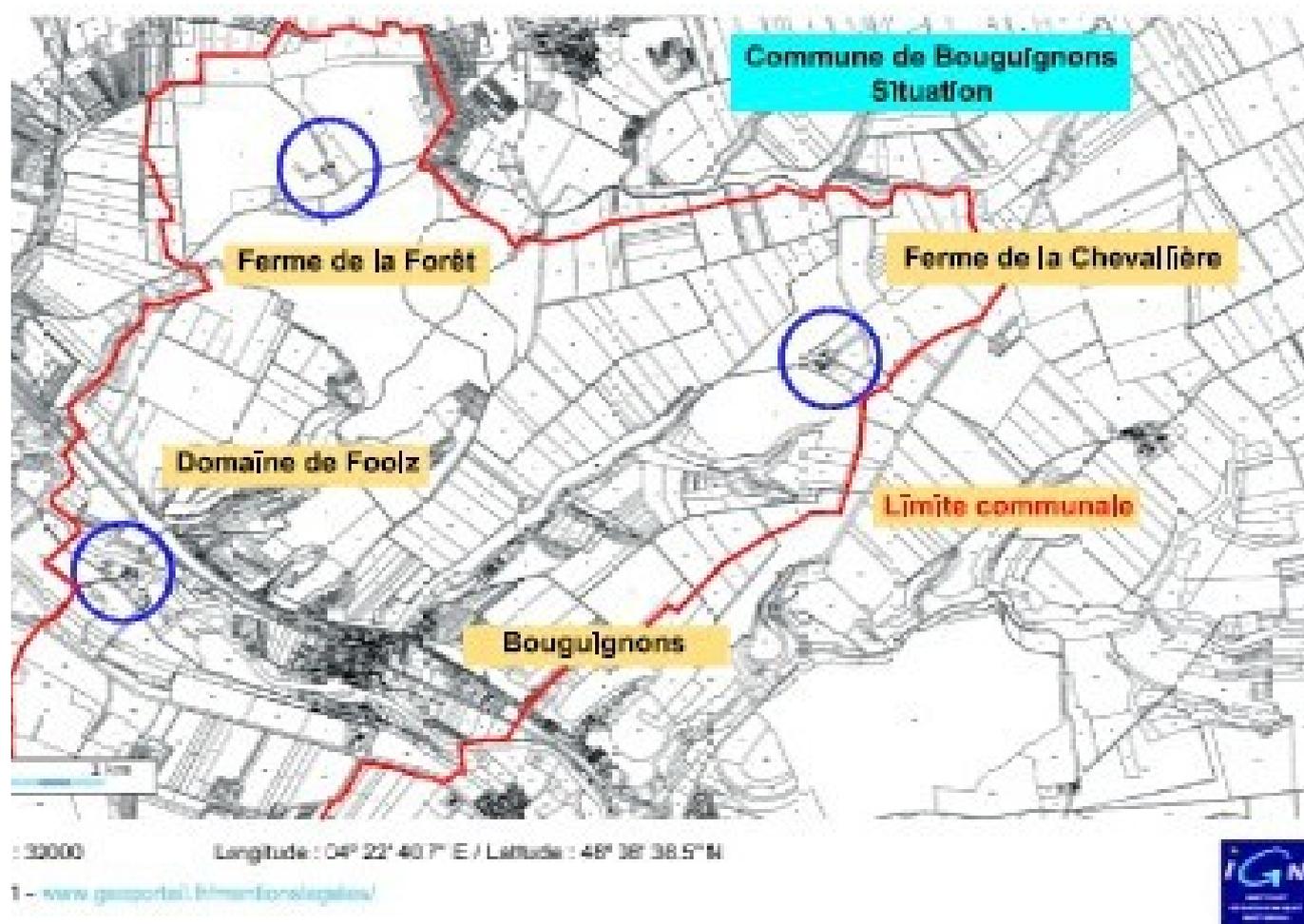
sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Bourguignons peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux

Conformément à cette réglementation, bons réflexes de protection à adopter en ce document vous informe sur les cas de catastrophe majeure, afin que risques auxquels la commune **de** vous deveniez acteur de votre sécurité.

La Commune de Bourguignons



Une réflexion menée sur la commune de Bourguignons

La commune de Bourguignons a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

faite de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Dossier d'Informations Communal sur les Risques Majeurs).

Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, la commune se trouve aujourd'hui mieux armée pour faire face

De part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé le 16 décembre 2005 sur la commune, l'obligation nous est

à d'éventuels évènements.

**(Plan Communal de Sauvegarde
consultable en Mairie)**

A Bourguignons, à quels risques sommes-nous exposés?



- **Le cours d'eau de la Seine.** Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- **Le gazoduc,** qui traverse le territoire, et **les axes de circulation (RD 671) et voie de chemin de fer** sur lesquels transitent des matières dangereuses.
- **La présence d'une cavité** souterraine qui peut entraîner un affaissement du sol voire un effondrement complet de celui-ci.
- **La présence d'argile dans les sols,** qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique** : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc...
- **Le risque sanitaire** : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

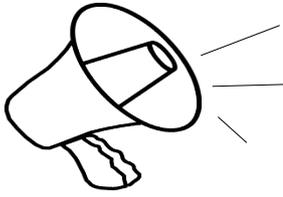
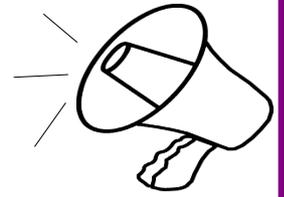


Schéma d'alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

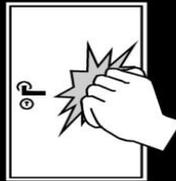


Le territoire communal a été divisé en secteurs

↳ Un élu (et un suppléant) ont été choisis pour diffuser l'alerte dans chaque secteur

↳ L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)

TOC TOC



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

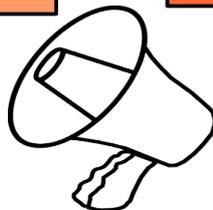
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un évènement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



POINT DE RASSEMBLEMENT
Cour de l'ancienne école



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



le risque

Le risque à Bourguignons

Bourguignons est concernée par l'inondation lente. La rivière Seine traversant la commune à proximité des habitations, elle peut engendrer des débordements (voir carte annexe p.18) qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2005, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et règlemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).
Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.

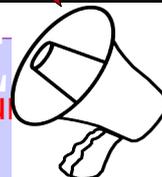


inondation lente



**Alerte par porte
à porte.
Consignes
complémentaire
s par porte voix.**

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

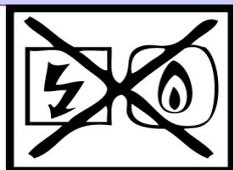
Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

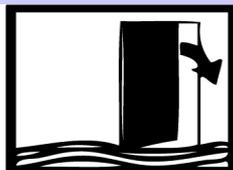
Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



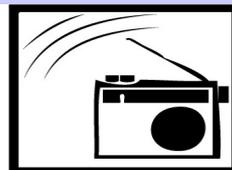
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Bourguignons

Le territoire est traversé par un gazoduc. La route départementale RD 671, ainsi que la voie ferroviaire Troyes, Chatillon sur Seine passant au centre du village, sont des voies où transitent également des matières dangereuses.



En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/>
« classement du transport des matières dangereuses »





transport de
marchandises
dangereuses



**Alerte par porte
à porte.
Consignes
complémentaires
par porte voix.**

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas. Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



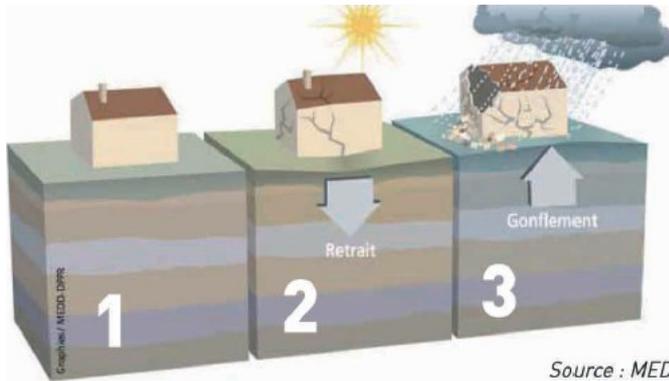
Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Bourguignons

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

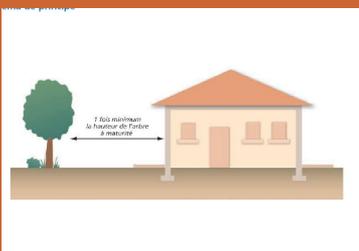
Environ 20% du territoire de **Bourguignons** est concerné par un sol argileux (voir carte annexe p.19; source brgm).

Les mesures de prévention

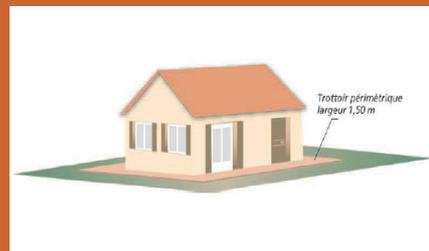
Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



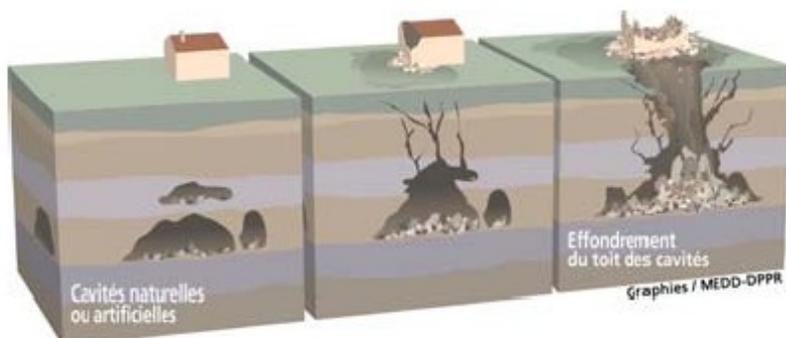
Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



Elle se trouve essentiellement en bordure du bois de Bourguignons

Les mesures de prévention

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site www.bdcavites.net. Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

A FAIRE DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.

- ◆ Eloignez-vous de la zone.
- ◆ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ◆ Appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ◆ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

- ◆ Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

**Alerte par porte à porte.
Consignes complémentaires par porte voix.**

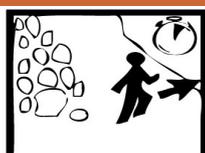
Les bons réflexes !



Coupez
électricité et
gaz



Evacuez les
bâtiments
endommagés



Eloignez-vous
immédiatement



N'entrez pas
dans les
bâtiments





Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Bourguignons

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Bourguignons est exposée aux tempêtes

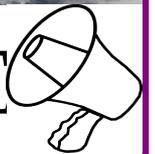




tempêtes

Alerte par porte
à porte.
Consignes
complémentaire
s par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

- ◆ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

- ◆ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- ◆ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ◆ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ◆ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ◆ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ◆ Si vous devez sortir, soyez prudents.

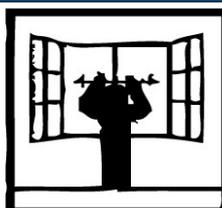
APRES UNE TEMPETE

- ◆ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ◆ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques

Risques sanitaires :

Pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

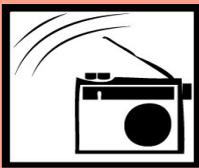
Le risque pandémie à Bourguignons

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Bourguignons** est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

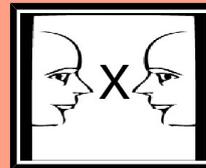
Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourds, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation.

Sachez que **la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fais réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.**

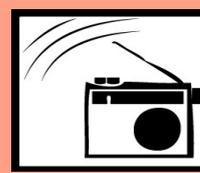
Les bons réflexes !



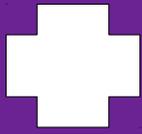
Signalez tout événement suspect à la Mairie



Ne buvez pas l'eau



Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie

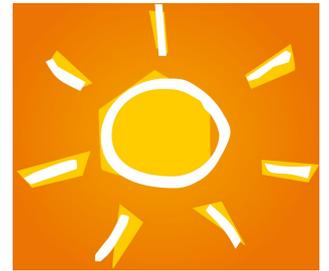


sanitaire

Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.



Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



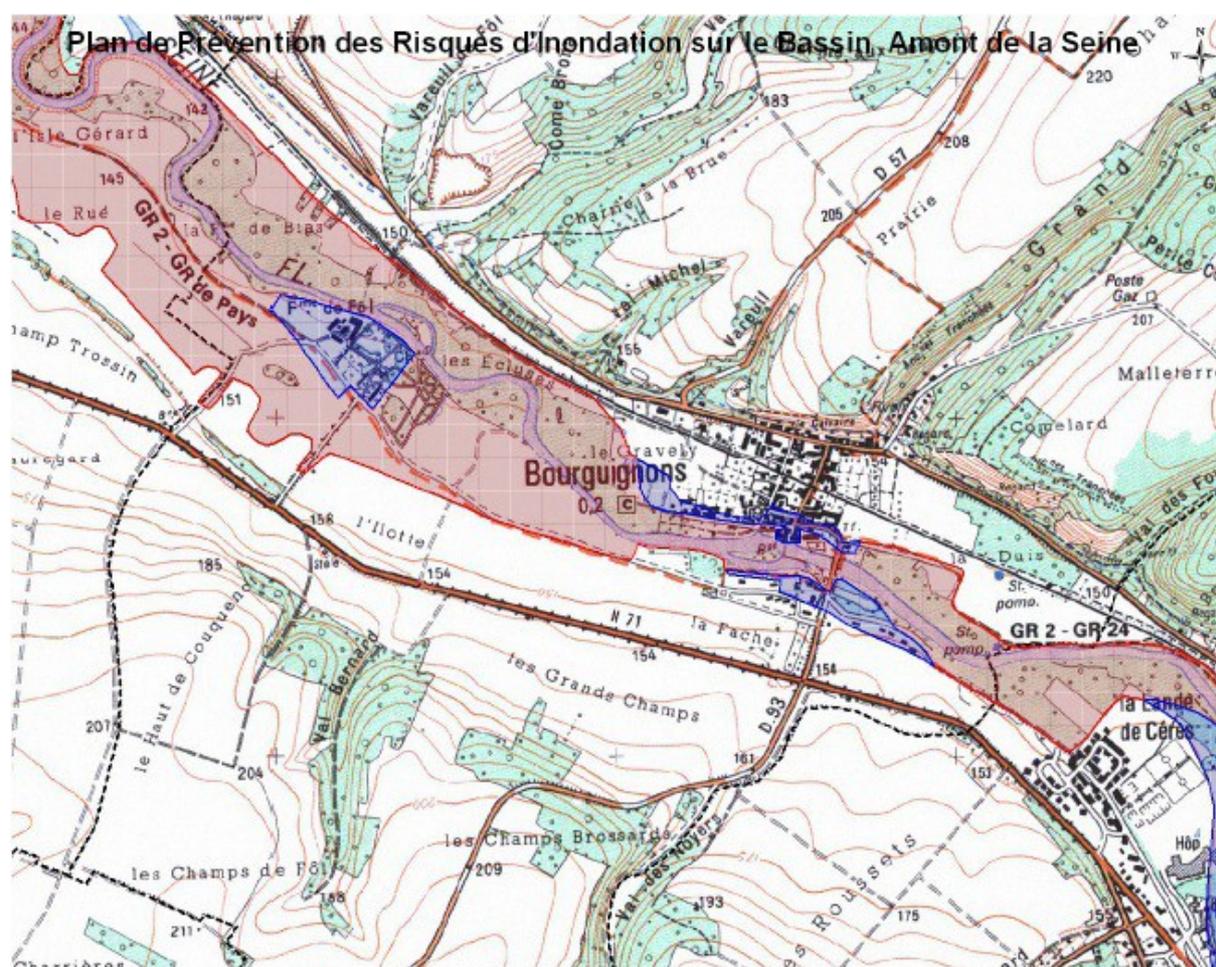
Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Annexe 1 : Le risque inondation à Bourguignons

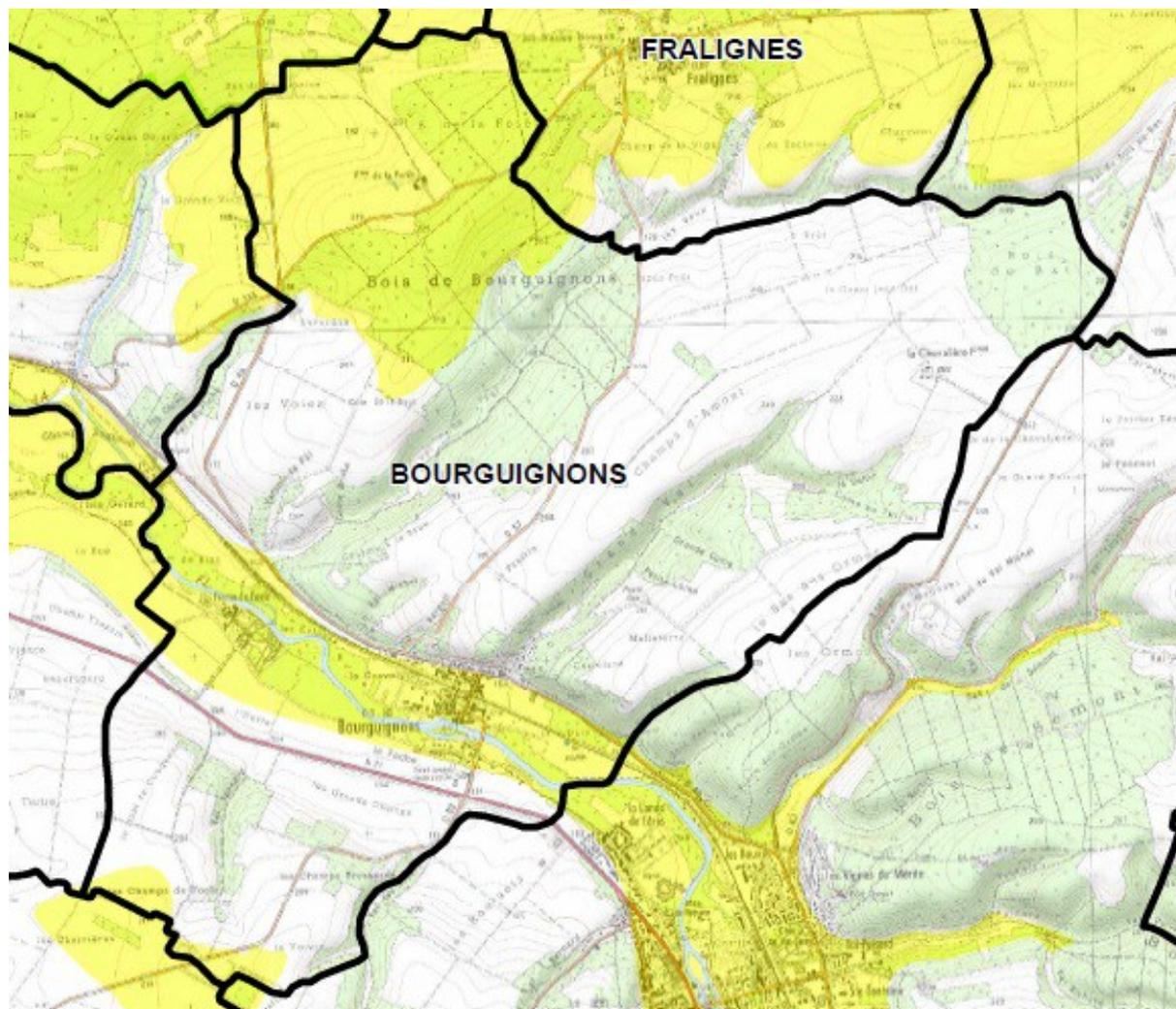
Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Fontaine



Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr

Annexe 2 : Le risque mouvement de terrain à Bourguignons

Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune de Bourguignons



LÉGENDE

Zone d'aléa retrait-gonflement :

 Aléa fort

 Aléa moyen

 Aléa faible

 Zone a priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles

 Sinistre attribué au retrait-gonflement des argiles

 Limite de commune

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Les numéros utiles

Mairie de BOURGUIGNONS..... 03 25 29 84 96

Préfecture de l'Aube :

Troyes03 25 42 35 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube..... 03 25 92 53 10

- Siège DDT : Troyes 03 25 71 18 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

Pompiers18 (portable 112)

Police/gendarmerie17

SAMU15

GDF 0 810 433 080

EDF 0 810 333 080

Conseil Général

Centre routier0800 12 10 10

[http://www.cg-aube.fr :](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)
transport/routes

Météo France 08 92 68 02 80

www.meteo.fr

Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et **CANAL 32**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs

